

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® 2048-1 A

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1/800/424.9300

## ARALDITE® 2048-1 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2048-1 A

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2021      Numéro de la FDS: 400001010043      Date de dernière parution: 30.11.2016  
Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de méthyle

acide méthacrylique

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol

### Etiquetage supplémentaire:

EUH204      Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 30 - < 50
acide méthacrylique	79-41-4 201-204-4 607-088-00-5 01-2119463884-26	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 3 - < 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2048-1 A

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2021      Numéro de la FDS: 400001010043      Date de dernière parution: 30.11.2016  
Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

		Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 % Skin Corr. 1A; H314 >= 10 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2A; H319 1 - < 3 %	
Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	52628-03-2 258-053-2 01-2119980575-25	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - < 5
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne

## ARALDITE® 2048-1 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	26.11.2021	400001010043	30.11.2016
			Date de la première version publiée:
			30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	100 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	50 ppm	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2048-1 A

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2021      Numéro de la FDS: 400001010043      Date de dernière parution: 30.11.2016  
 Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

			205 mg/m3	
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,600 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bis éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,29 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2048-1 A

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2021      Numéro de la FDS: 400001010043      Date de dernière parution: 30.11.2016  
 Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

				p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour
Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,04 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
Silica, amorphous, fumed, cryst.-free	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Eau douce	0,026 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2048-1 A

Version 2.0      Date de révision: 26.11.2021      Numéro de la FDS: 400001010043      Date de dernière parution: 30.11.2016  
Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,009 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Eau douce	0,068 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,007 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,546 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,481 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,048 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,056 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
acide méthacrylique	Eau douce	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	1,2 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)

Délai de rupture : &gt; 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 10 - 480 min

## Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

## Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

## Protection respiratoire

: En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : pâte

Couleur : blanc

Odeur : type acrylique

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : substance/mélange n'est pas soluble (dans l'eau)

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : &gt; 100 °C

Point d'éclair : 10 °C  
Méthode: coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	26.11.2021	400001010043	30.11.2016
			Date de la première version publiée:
			30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

supérieure / Limite  
d'inflammabilité supérieureLimite d'explosivité, inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.  
/ Limite d'inflammabilité  
inférieure

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,02 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insolubleSolubilité dans d'autres  
solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.Température d'auto-  
inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.Température de  
décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.Viscosité  
Viscosité, dynamique : 30 000 - 70 000 mPa,s (25 °C)**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5 Matières incompatibles**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2048-1 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Espèce: Lapin  
Evaluation: Pas d'irritation de la peau  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Composants:

acide méthacrylique:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode: Test de Draize  
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux  
BPL: non

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:  
Résultat: Corrosif

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.  
BPL: non

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

acide méthacrylique:

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Type de Test: (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce: Souris

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Evaluation: Donnée non disponible

**Mutagenicité sur les cellules germinales****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

acide méthacrylique:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: non

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

de substances similaires.

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Composants:**acide méthacrylique:  
Génotoxicité in vivo

: Type de Test: test in vivo  
Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Inhalation  
Durée d'exposition: 2 h  
Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.  
BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante  
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)  
Voie d'application: Inhalation  
Durée d'exposition: 6 h  
Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L  
Méthode: OCDE ligne directrice 478  
Résultat: négatif  
BPL: non

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

**Cancérogénicité****Composants:**

méthacrylate de méthyle:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 2 années  
Dose: 6, 60, 2000 ppm  
Fréquence du traitement: once quotidien  
Dose sans effet toxique observé: 90,3 mg/kg p.c./jour  
Résultat: négatif

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

acide méthacrylique:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 102 weeks

Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

Dose sans effet toxique observé:  $\geq 2,05$  Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Espèce: Souris, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 102 weeks

Dose: ca. 2.05 and 4.1 mg/L

Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

Dose la plus faible avec effet toxique observé: env. 2,05 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:**

acide méthacrylique:

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg

Fertilité: Dose sans effet nocif observé sur la génération F1: 400 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Perte de poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 416

BPL: oui

**Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Incidences sur le

développement du fœtus

: Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Dose: 99, 304, 1178 ppm

Térogénicité: Concentration sans effet nocif observé sur la génération F1: 8 300 mg/m<sup>3</sup>Toxicité embryo-fœtale.: Concentration sans effet nocif observé sur la génération F1: 8 300 mg/m<sup>3</sup>

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence térogène.

acide méthacrylique:

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation

Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

Durée d'un traitement unique: 14 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 200 ppm  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: >= 300 ppm  
Toxicité embryo-fœtale.: Concentration sans effet nocif observé sur la génération F1: 300 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 23 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet nocif observé sur la génération F1: 450 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelles  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 100/300/1000 mg/kg bw/day  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 300 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet observé: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelles  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 60/200/600 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 15 d  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 200 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: >= 600 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible  
- Evaluation

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

acide méthacrylique:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 124,1 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition: 2 years Nombre d'expositions: daily

Dose: 6, 60, 2000 ppm

acide méthacrylique:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 352 - 1232

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Atmosphère de test: vapeur

Durée d'exposition: 90 d Nombre d'expositions: 6 h

Dose: 70/352/1232 mg/m<sup>3</sup>

Période d'observation ultérieure: 5 days/week

Méthode: OCDE ligne directrice 413

BPL: oui

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEL: 100 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: 7 days/week

Dose: 0, 100, 300, or 1000 MKD

Méthode: OCDE ligne directrice 407

BPL: oui

Organes cibles: Reins, Estomac

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce: Rat, mâle et femelle

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

NOAEL: 100 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: daily  
Dose: 100/300/600/1000 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 407  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 191 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 69 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 110 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 37 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide méthacrylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1400  
BPL: oui  
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 130 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1300  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

## ARALDITE® 2048-1 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 270 mg/l  
 Durée d'exposition: 16,5 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: non  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: DIN 38 412 Part 8  
 BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
 Durée d'exposition: 35 d  
 Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
 Type de Test: Essai en dynamique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
 BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 53 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 d  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
 Type de Test: Essai en dynamique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
 BPL: oui

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 112 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Méthode: OCDE ligne directrice 203  
 BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 68 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

## ARALDITE® 2048-1 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 120 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 30 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l  
 Point final: mortalité  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE ligne directrice 203  
 BPL: oui  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 48 mg/l  
 Point final: Immobilisation  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
 BPL: oui  
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 BPL: oui  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d

acide méthacrylique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 3 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 86 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D  
BPL: oui

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 54,6 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 91,8 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 18 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

Biodégradation: 1,5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:**

méthacrylate de méthyle:  
Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 1,38

acide méthacrylique:  
Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 0,93 (22 °C)  
pH: 2,2

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:  
Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 2 (35 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADN : UN 1247  
ADR : UN 1247  
RID : UN 1247  
IMDG : UN 1247  
IATA : UN 1247

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADN : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ  
ADR : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ  
RID : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ  
IMDG : METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED  
IATA : Methyl methacrylate monomer, stabilized

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADN : 3  
ADR : 3  
RID : 3  
IMDG : 3  
IATA : 3

**14.4 Groupe d'emballage**

- ADN

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2048-1 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	26.11.2021	400001010043	30.11.2016
			Date de la première version publiée:
			30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 339  
Étiquettes : 3

### ADR

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 339  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

### RID

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 339  
Étiquettes : 3

### IMDG

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES  
INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 65, 82, 36  
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4331  
protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**ARALDITE® 2048-1 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	26.11.2021	400001010043	30.11.2016
			Date de la première version publiée:
			30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique****RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Flam. Liq. : Liquides inflammables

Skin Corr. : Corrosion cutanée

Skin Irrit. : Irritation cutanée

Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2048-1 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2048-1 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2016
2.0	26.11.2021	400001010043	Date de la première version publiée: 30.11.2016

Date d'impression 29.06.2022

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.